



**Syndicat intercommunal d'Assainissement
de Parmain l'Isle-Adam**

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL



SÉANCE ORDINAIRE
DU JEUDI 6 JUIN 2024 À 18H00

- I- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**
- II- LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2024 :**
- III- COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT :**
- IV- 532^{ème} OPÉRATION D'ASSAINISSEMENT – ATTRIBUTION DU MARCHÉ :**
- V- CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE RELATIVE AU SPANC AVEC LA COMMUNE DE CHAMPAGNE-SUR-OISE :**
- VI- 533^{ème} OPÉRATION D'ASSAINISSEMENT - CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES DE L'ISLE-ADAM ET PARMAIN RELATIVES A L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES ET OUVRAGES AFFÉRENTS AINSI QUE LES ÉQUIPEMENTS D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES RELEVANT DU DOMAINE PRIVÉ DES COMMUNES :**
- VII- QUESTIONS DIVERSES :**

I- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE (art. L. 2121-15 du CGCT)

Ce dernier est désigné au début de chacune des séances du Comité Syndical pour la durée de la séance.

Un ou plusieurs délégués peuvent se proposer, mais en l'absence de proposition, le Président soumet un nom. C'est le Comité qui vote.

II- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2024

Il vous est transmis le projet de procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 3 avril 2024 avec la convocation pour la présente réunion et le recueil des affaires soumises à délibération.

Il sera soumis à l'approbation des membres du Comité Syndical présents.

III- COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT (art. L 5211-10 du CGCT)

En vertu de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de la délibération du 30 juillet 2020, Monsieur le Président informera l'assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences depuis la séance du 3 avril 2024.

IV- 532^{ème} OPÉRATION D'ASSAINISSEMENT – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

La 525^{ème} opération d'assainissement, dont le titulaire est la société CEG, ayant pour objet, l'accord-cadre mono-attributaire relatif à la surveillance et l'entretien de 16 postes de refoulement des eaux usées, d'un poste de refoulement des eaux pluviales, 5 ouvrages de dépollution, 5 sondes sur DO et 1 sonde hydrocarbure, se termine le 7 juin 2024 à minuit.

Une nouvelle consultation a été lancée. Etant donné la procédure d'appel d'offres ouvert utilisée, la commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 23 mai 2024 à 18h00 et proposera ses décisions au Comité Syndical.

Celui-ci pourra choisir de suivre ces décisions et d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces du marché de l'entreprise retenue.

V- CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE RELATIVE AU SPANC AVEC LA COMMUNE DE CHAMPAGNE-SUR-OISE

La convention entre le SIAPIA et la commune de Champagne-sur-Oise est caduque depuis le 31 décembre 2023.

Etant donné l'étude de gouvernance menée par la CCVO3F dans le cadre de transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » devant intervenir au plus tard au 1^{er} janvier 2026 et l'audit réalisé en parallèle par la commune de Champagne-sur-Oise pour intégrer le SIAPIA, la convention n'avait pas été renouvelée.

Il sera proposé à l'assemblée délibérante de mettre en place une nouvelle convention pour l'exercice 2024, d'autant que pour assurer la continuité du service public, le SIAPIA continue d'assurer les missions relatives au SPANC pour le compte de la commune de Champagne-sur-Oise.

VI- 533^{ème} OPÉRATION D'ASSAINISSEMENT – CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES DE L'ISLE-ADAM ET PARMAIN RELATIVES A L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES ET OUVRAGES AFFÉRENTS AINSI QUE LES ÉQUIPEMENTS D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES RELEVANT DU DOMAINE PRIVÉ DES COMMUNES

La 531^{ème} opération du SIAPIA relative à l'entretien des réseaux et ouvrages connexes avait été conclue pour une durée d'un an, étant donné le contexte économique.

Arrivant à échéance, le SIAPIA a lancé une nouvelle consultation, selon la procédure adaptée, la 533^{ème} opération d'assainissement, à savoir, un accord cadre mono-attributaire à bons de commande pour les missions de curage dans le cadre de l'entretien des réseaux et études préalables aux travaux.

Celui-ci a été notifié le 2 mai 2024 pour une durée du marché est d'un an renouvelable 3 fois. L'attributaire du marché est la société SANET, basée à Bornel.

Il sera proposé la mise en place de conventions avec les communes de l'Isle-Adam et Parmain relative à l'entretien des réseaux d'eaux pluviales et ouvrages afférents ainsi que les équipements d'eaux usées et d'eaux pluviales relevant du domaine privé des communes.

XII- QUESTIONS DIVERSES :

N° de l'Annexe	Point de l'ordre du jour concerné	Désignation
1	II	Projet de procès-verbal de la séance du 3 avril 2024
2	VI	Procès-verbal de la CAO du 23 mai 2024